

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

d
Rochefort
CANTON

d
Royer
OBJET :

Avances pour
l'hôpital.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
52080

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Septembre 1952 19

L'an mil neuf cent cinquante-deux, le 25 du mois
de Septembre, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGATINI ch. Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 20 Septembre 1952

Etaient présents : MM. Regatini, Regatini, Rou-
chebonne, Regatini, Majard, Simon, Thirion, Neu-
gnet, Junquet, Pouget, Chassaud, Bouquet, La-
salle, Roudet, Couall.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Majard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le 11 Juillet 1952, le Conseil Municipal avait déci-
dé qu'une avance de 300.000 frs serait consentie à l'hô-
pital pour faire face aux dépenses administratives an-
térieures à l'ouverture de l'établissement. Un crédit
de 300.000 frs avait été porté à cet effet au B.S.
1952 : ch. XXX art. 9 et une recette de même importance
figurait ch. VIII art. 12.

M. le Receveur désire qu'il soit précisé que l'avan-
ce de 300.000 frs sera versée au compte du Receveur de
l'hôpital.

Accepté.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

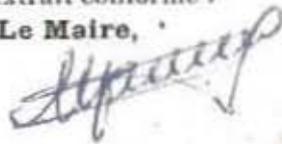
APPROUVÉ

La Rochelle, le 7 OCT 1952

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général



Pour extrait conforme :
Le Maire,



VILLE DE ROYAN

Arrondissement

de

Rochefort

Département

Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal

Séance du ROYAN

OBJET

AVANCES POUR
1^{er} HOPITAL

Le **seize septembre** mil neuf cent cinquante deux le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. **REGAZONI** Charles

Étaient présents: MM. **REGAZONI-VEYSSIERE -ROCHEDEREUX-PRUGNAUD-
BUJARD-SIMON-THIRION-SEUGNET -JACQUET-POUGET-CHAZEAUD-
BOUCHET -DOMECQ-BAUDET -COUNIL-**

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés:

M. **onsieur BUJARD**

a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Le 11 Juillet 1952, le Conseil Municipal avait décidé qu'une avance de 300.000 francs serait consentie à l'hôpital pour faire face aux dépenses administratives antérieures à l'ouverture de l'établissement. Un crédit de 300.000 frs (trois cent mille francs) avait été porté à cet effet au B .S. 1952 : ch. XXX -art. 9 - et une recette de même importance figurait chap. VIII - art. 12 -

M. le Receveur désire qu'il soit précisé que l'avance de 300.000 francs sera versée au compte du Receveur de l'Hôpital.

Accepté.

APPROUVE
LA ROCHELLE, le 7 Octobre 1952
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
signé: illisible

Fait et délibéré à ROYAN
les mêmes jour, mois et an susdit

Ont signé au registre
MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme
le Maire
signé: Ch. REGAZONI

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 26 Juillet 1957
Pr le Maire
1^{er} Adjoint Délégué,

